

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/10/2007 - Convocation du 17/10/2007
Compte rendu affiché le : 02/11/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	24

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG

Absents représentés : M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme DESVIGNES (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GLATARD); M. GONDELAUD (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : M. CHATUT

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Convention financière : SDIS

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, l'assemblée a accepté la convention proposée par Monsieur le Président du SDIS en vue de la réalisation du centre d'intervention sur la commune de Genay en coopération avec six communes du Val de Saône.

De même, le principe du financement de la participation des communes à envisager sur trois ans a été adopté. La commune de Genay, localité d'implantation du futur centre d'intervention, collecte le montant global de 150 000 € accepté par les maires concernés. Afin de régler les modalités pratiques de cette coopération, une convention est proposée aux communes. Elle prévoit notamment et sur la base de l'accord de principe intervenu le 30 mai 2007, la participation annuelle de la charge financière entre les signataires.

Pour Neuville, elle s'établit à hauteur de 2,55 € par an et par habitant représentant une part annuelle de 18 105 € et totale de 54 315 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération en date du 27 septembre 2007,
- VU la proposition de convention élaborée par la commune de Genay pour régler les modalités de la contribution des communes au financement de la construction du futur centre d'intervention du SDIS,
- **ADOpte ladite convention qui est annexée à la présente délibération,**
- **ACCEPTe la participation financière de la commune qui s'élève à 54 315 € payables en trois ans en 2009, 2010 et de 2011, à raison de 18 105 € par an,**
- **DIT que la participation financière de la commune est versée à la commune de Genay, localité siège du futur centre d'intervention,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,**
- **PRECISE que la dépense figure au budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 octobre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/11/2007
Publication ou affichage du 05/11/2007
Paul LAFFLY,
Maire.

